

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX – RACCORDEMENT ELECTRIQUE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement au droit du chantier situé Rue de la Résistance,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le 13 mai 2026 le stationnement au droit du chantier rue de la Résistance est interdit afin d'effectuer un raccordement Enedis.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante **DEBELEC CARCASSONNE**

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 07 mai 2026

Monsieur le Maire

Eric PATUREL

